



Convention de Coopération et de Partenariat

entre

L'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social de la Préfecture et des Provinces de la Région Orientale du Royaume, désignée ci après par l'Agence ou l'Agence de l'Oriental

et

le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Préambule

Au cours des dernières années, la politique économique et sociale a enregistré de grands progrès dans le domaine des équipements collectifs. De grands moyens mobilisés, tant par l'Etat que par les collectivités locales ont été affectés à cette même fin. Cependant, le parent pauvre des efforts déployés par les pouvoirs publics et par les entités décentralisées, réside dans le déficit des actions relatives à la création de la richesse et de l'emploi.

Dans cette perspective, les difficultés de l'accès des PME et des micros entreprises au financement constituent une entrave majeure. Or, l'incapacité à financer des projets rentables, de petite taille, a un grand impact négatif sur la création d'emplois et partant, sur la croissance économique. Cette incapacité revêt une dimension territoriale qui se traduit par le développement de la pauvreté dans les zones rurales et les quartiers urbains marginalisés.

Aussi, une des réponses à ces problèmes passe-t-elle par la mise en place d'instruments de financement adaptés aux populations défavorisées. C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente convention entre l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social de la Préfecture et des Provinces de la Région Orientale du Royaume et le Programme des Nations Unies pour le Développement qui unifient leurs actions afin de soutenir des projets générateurs de revenus susceptibles d'assurer une intégration économique des populations défavorisées, notamment les femmes et les jeunes.

La présente convention vise la mise en place d'un Programme de Développement Local Intégré de l'Oriental (DÉLIO). Le futur Programme s'inscrit dans le cadre du processus de développement humain lancé par Sa Majesté le Roi Mohamed VI en Mai 2005. A l'échelle internationale, il se déploie dans un contexte marqué par la volonté des Etats à promouvoir le développement humain durable et à lutter contre la pauvreté, conformément aux recommandations et plans d'action des grandes conférences internationales, dont notamment le Sommet Mondial pour le Développement Social et le plan d'action du Sommet du Millénaire.

Le programme, qui vise principalement l'amélioration du niveau de développement humain des populations de la région de l'Oriental, s'articule autour des objectifs suivants :

1. Réduction de la pauvreté et amélioration du niveau de développement humain des populations
2. Promotion d'une meilleure gouvernance locale et renforcement des capacités et des structures locales.
3. Appui à la définition d'actions prioritaires et démonstratives de développement local intégré en réponse à des problématiques liées à la génération de revenus et à l'auto emploi, de conservation et de valorisation des ressources naturelles de la région.

Partie I. Analyse de la situation

Le contexte

La région de l'Oriental a une superficie de 82 820 km², soit 11,6 % du territoire national. Trois grands territoires constituent les principales zones géographiques de la région de l'Oriental, à savoir : la Basse Moulouya, le domaine montagneux et les Hauts Plateaux steppiques. L'Oriental est «*un résumé du Maroc tout entier, depuis les plages méditerranéennes jusqu'aux oasis sahariennes, en passant par les périmètres irrigués, les montagnes boisées de Jerada et Debdou, les steppes d'Alfa, le plateau karstique du Rekkam, les montagnes arides des Aït Serhouchen* »¹.

La population de la région s'élève à 1 918 094 habitants (RGHP, septembre 2004). La région connaît un accroissement démographique de 1,9%.

Population de l'Oriental

	1994	2004	Accr.
Total	1 768 691	1 918 094	1,9

Source : Haut Commissariat au Plan, 2004.

La répartition territoriale de la population laisse apparaître : d'une part, une forte concentration de la population urbaine de l'ordre de 63,84% ; d'autre part, une densité avec des écarts importants entre le nord de la région où on enregistre, par exemple, 251 habitants/Km² dans la province Oujda-Angad et diminue de manière très significative en direction du sud où on compte 21 habitants/Km² dans la province de Figuig².

Les principaux atouts de la région de l'Oriental sont principalement :

- Le littoral sur la méditerranée, d'une longueur de 200 Kms avec ses capacités touristiques d'un côté et portuaires de l'autre ;
- L'oasis de Figuig et son potentiel patrimonial et touristique ;
- Les qualités urbaines de la ville d'Oujda et son potentiel de développement économique ;
- Les périmètres irrigués doté d'un terroir de qualité ;
- Un potentiel important en matière de tourisme de niches (Oasis de Figuig, sites préhistoriques, sites d'intérêt biologiques et écologiques, etc.) ;
- Un potentiel humain riche et diversifié, un réseau associatif développé,

¹ Royaume du Maroc, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Eau, *Présentation du projet SNAT*, s.d, page : 59.

² Royaume du Maroc, Région de l'Oriental, *L'Oriental, une Région en marche –Document de marketing territorial* (version provisoire), mai 2004.

Encart 1
Carte de la région de l'Oriental



Source : Centre Régional d'Investissement de la région de l'Oriental³.

³ Ministère de l'Intérieur, Centre Régional d'Investissement de la région de l'Oriental, *Présentation de la région de l'Oriental*.

Principaux problèmes de l'Oriental

La région de l'Oriental se caractérise par un enclavement dû essentiellement à son éloignement des centres économiques du pays et à l'insuffisance d'infrastructures de base et d'équipements. Les irrégularités climatiques, la montée de la désertification, l'évolution de la contrebande, l'exode rural massif, la fermeture des mines, aggravent le déclin de certains pôles urbains, la pauvreté des milieux ruraux et la marginalisation de cette région frontalière, qui demeure selon l'indicateur de développement humain au niveau urbain, la zone la plus pauvre du Royaume.

Sur 137 communes urbaines et rurales de la région de l'Oriental, 71 communes ont des taux de pauvreté qui dépassent 20% dont 35 avec un taux de pauvreté supérieur à 30%. L'Oriental est aussi la région qui concentre les communes les plus pauvres au Maroc (Abou Lkhal : 66,85% ; Boumeyne 62,68% ; Maatraka : 62,53% ; Oulad Ghzyel : 62,44%)⁴.

Les insuffisances en infrastructures sociales sont encore prononcées, surtout dans les zones de population moins dense, où le coût par habitant de la diffusion de tels équipements devient très élevé, ce qui aggrave davantage la situation des plus démunis.

En plus de la situation de la pauvreté et de la vulnérabilité qui sont décrites plus haut, la région de l'Oriental est confrontée à quelques points critiques, notamment :

- La contrebande qui a pris une ampleur inquiétante ;
- La fermeture de la frontière avec l'Algérie qui porte un coup sévère à l'activité
- Le chômage endémique, particulièrement des jeunes et des femmes ;
- Le déficit de ressources en eau ;
- La reconversion du site de Jerada ;
- La sauvegarde et la valorisation de l'oasis de Figuig ;
- La dégradation des steppes des hauts des palataux,

Cadre institutionnel

La mise en œuvre du présent programme impliquera, à divers échelons de responsabilité et d'intervention, les acteurs institutionnels et sociaux suivants :

- L'Agence pour la promotion et le développement social et économique de l'Oriental ;
- Le Programme des Nations unies pour le développement ;
- Le Ministère du développement social de la famille et de la solidarité ;
- Les collectivités locales ;
- Les Services extérieurs de l'Etat ;
- Les Organisations non gouvernementales, les amicales des quartiers et associations villageoises ;
- Le secteur privé ;
- Les Universités, Institutions de recherche et Instituts de formation professionnelle.

⁴ Royaume du Maroc, Haut Commissariat au Plan. *Pauvreté, développement humain et développement social au Maroc. Données cartographiques et statistiques* (Septembre 2004), décembre 2005.

Partie II. Stratégie

La stratégie du programme DÉLIO s'inscrit dans le cadre de la stratégie Nationale, notamment l'INDH, et dans les orientations de développement du PNUD

Stratégie nationale

Les grandes lignes de la stratégie nationale sont consignées dans *l'initiative du développement humain (INDH)*. En effet, pour relever le défi majeur de la mise à niveau sociale qui limite les potentialités du citoyen marocain et empêche sa pleine participation à la vie sociale et économique, Sa Majesté le Roi Mohamed VI a lancé en mai 2005, *l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH)*⁵, initiative déclarée comme chantier de règne.

Trois axes principaux ont été fixés :

- Elargissement de l'accès aux équipements de base, tels que la santé, l'éducation, l'alphabétisation, l'eau, l'électricité, l'habitat salubre, l'assainissement, le réseau routier, les mosquées, les maisons de jeunes et les infrastructures culturelles, culturelles et sportives.
- Venir en aide aux personnes en grande vulnérabilité, ou aux besoins spécifiques.
- Promouvoir les activités génératrices de revenus et d'emplois durables.

Orientations de Développement de la Région de l'Oriental

La région de l'Oriental est aujourd'hui engagée, grâce à la volonté politique de l'Etat, dans la mise sur pied de grands projets structurants. En effet, pour stimuler le développement socio-économique de la région et la préparer à jouer un rôle important en tant que portail méditerranéen et carrefour maghrébin, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a déclaré dans son discours du 18 mars 2003 à Oujda, les grandes orientations de la stratégie que les pouvoirs publics et les collectivités locales doivent adopter pour assurer un développement harmonieux et durable de cette région. Il s'agit principalement de :

- doter la région des infrastructures et équipements de base, notamment l'autoroute Fès-Oujda, la voie ferrée Taourirt-Nador, la rocade méditerranéenne, le dédoublement de route Oujda – Nador via Berkane et l'élargissement de la route reliant Oujda-Figuig ;
- réaliser de grands projets d'alimentation en eau potable dans les agglomérations urbaines et rurales de la région ;
- créer une zone franche à Nador intégrant, outre le port, des espaces économiques, commerciaux et touristiques ;
- aménager la zone touristique côtière de Saïda ;
- stimuler l'investissement et favoriser la création des PME ;
- promouvoir l'éducation, la formation et faire jouer pleinement les principes de solidarité ;
- atténuer le chômage et créer les conditions propices au travail et à l'auto emploi ;
- renforcer les établissements universitaires et les instituts de formation ;
- appuyer le tissu associatif local.

Pour accompagner et compléter ce train de mesures, SM le Roi a décidé de créer l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social de la Préfecture et des Provinces de la Région Orientale du Royaume en procédant le 6 avril 2005 à la nomination officielle de son Directeur Général.

⁵ Royaume du Maroc, *Initiative nationale pour le développement humain*, 2005.

Stratégie d'appui du PNUD

La stratégie du PNUD s'inspire des objectifs du millénaire énoncés par les Nations unies dans ses dispositions de réduction de la pauvreté de moitié en 2015. Ainsi le PNUD préconise l'appui au Gouvernement du Maroc dans la réalisation d'actions en faveur de la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté en développant un partenariat stratégique en vue de la réalisation de cet objectif global. Il devrait contribuer à améliorer l'accès des populations rurales vulnérables aux services sociaux et d'infrastructure de base, aux moyens de production et à la sécurité alimentaire (Résultat B.1. UNDAF 2007-2011) et favoriser un meilleur accès des populations vulnérables aux services de micro-finance et aux opportunités génératrices de revenus (Résultat B.1.1., CPD 2007-2011).

Pour accompagner cette dynamique de développement humain et bénéficier des synergies entre ces différents projets et surtout contribuer à mobiliser des nouveaux fonds pour le financement des programmes, l'Agence de l'Oriental et le PNUD ont initié un programme global intitulé DÉLIO « Développement Local Intégré de l'Oriental ». Ils ont exprimé ainsi leur volonté d'opter pour une approche novatrice qui s'appuie sur les leçons tirées des expériences passées, en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, qui attestent de :

- la nécessité de la capitalisation des expériences nationales ou internationales dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des revenus ;
- la limite des approches de développement strictement sectorielles, isolées et non intégrées ;
- les dysfonctionnements générés par la grande dispersion des efforts, des ressources et des intervenants ;
- la pertinence des politiques de ciblage des zones et catégories les plus démunies ;
- l'importance d'une participation des populations, du tissu associatif, et des acteurs du développement, pour une meilleure appropriation et viabilité des projets ;
- l'utilité d'une approche contractuelle et partenariale.

Dans cette optique, le programme DÉLIO se propose de contribuer au développement local des territoires de la Région, fondé sur une nouvelle démarche consistant à rechercher une cohérence et une complémentarité ainsi qu'une mutualisation des ressources des sous-programmes soutenus par le PNUD dont notamment:

- Initiative Privée, Soutien et Appui à l'Emploi (IPSAE).
- Agendas 21 locaux au Maroc.
- Gouvernance locale et développement (Gold Maroc).
- Appui à la lutte contre la pauvreté rurale, la désertification.
- Sauvegarde et valorisation des Oasis.
- Mise en valeur et sauvegarde des zones humides

Comme préalable à la réussite du programme DÉLIO, une étude a été confiée, dans le cadre de l'assistance préparatoire, à un bureau d'études «Initiatives», pour le cadrage et la formulation du projet DÉLIO. Les objectifs de cette étude se résument comme suit :

- Formulation d'un programme de développement intégré qui rend cohérents les sous-programmes sus mentionnés, prend en considération les impacts croisés de leurs actions, et fait appel à des méthodes de travail transversales ;
- Proposition d'un montage institutionnel et financier du programme ;
- Élaboration d'une approche pour un plan de communication ;
- Contribution à la mobilisation des fonds additionnels pour le programme.

La stratégie du programme DÉLIO implique la recherche de trois effets complémentaires : Recherche des effets de seuil, de mutualisation et de synergies.

D'abord, *l'effet de seuil* : par leur coordination, conduisant au regroupement des actions plus conséquentes, les six sous-programmes dans ce cadre se donnent les moyens d'atteindre une taille critique sur des interventions territorialisée. Les partenaires locaux concernés se placent alors en position de mener à bien des actions qu'elles n'auraient pu envisager isolément.

Ensuite, *l'effet de mutualisation* : la coopération développée au sein d'une démarche commune prend sens au travers d'une mutualisation des moyens et des compétences, à la base de la réalisation d'économies d'échelles. Cette mutualisation peut aussi passer par le partage d'expériences entre partenaires locaux confrontés aux problèmes du développement humain.

Enfin, *l'effet de synergie* : l'élaboration de partenariats adéquats encourage l'émergence de projets innovants dans de nombreux domaines au cœur du développement humain (activités génératrices de revenus, emplois, formation qualifiante, etc.), la diversité étant perçue comme source de richesse et de complémentarité pour l'ensemble des territoires de la région de l'Oriental.

Les bénéficiaires

Ce programme s'adresse particulièrement aux :

- Demandeurs d'emploi (diplômés chômeurs, demandeurs d'emploi qualifié, demandeurs d'emploi sans qualification) ;
- Porteurs de projets (individu ou structure) ;
- PME et coopératives ;
- Associations et ONGs impliquées dans le processus de développement local ;
- Municipalités et communes rurales ;
- Services déconcentrés de l'Etat concernés les activités du DÉLIO

Partie III. Arrangement de gestion

Modalités d'exécution

La bonne gouvernance de programme nécessite :

- l'autonomie d'exécution et la gestion financière du programme ;
- une flexibilité de gestion qui permettrait une meilleure adaptation des actions au fur et à mesure de la réalisation des activités du programme ;

- une autonomie locale de prise de décision pour minimiser les lourdeurs administratives et être au plus près des besoins des populations bénéficiaires.

Responsabilités des principaux partenaires

L'Agence de l'Oriental est l'agence d'exécution désignée à cet effet.

L'Agence assurera les responsabilités suivantes :

- superviser et coordonner les activités du programme en étroite coopération avec les parties prenantes, notamment les signataires du présent document de projet ;
- veiller à l'articulation avec les autres programmes en cours dans les sites d'intervention ;
- Procéder au recrutement d'un coordonnateur national, selon les procédures PNUD;
- apporter l'appui nécessaire à la coordination nationale dans l'exercice de ses fonctions.

Le PNUD

Le PNUD jouera un rôle primordial dans la définition des orientations stratégiques du Programme et en matière de suivi et évaluation des activités. Il veillera à :

- obtenir du Gouvernement le respect des engagements contractuels ;
- obtenir toutes les signatures requises pour le démarrage du programme ;
- la mobilisation des fonds,
- l'audit, le suivi et l'évaluation externe du programme ;

Pilotage et gestion du DÉLIO

Le pilotage et la gestion du Programme seront définis et structurés selon les recommandations de l'étude de cadrage et de formulation de DÉLIO

Suivi et évaluation

Le suivi de l'exécution de l'ensemble du Programme ainsi que sa supervision seront assurés par l'Agence du Développement de l'Oriental et le PNUD conformément aux politiques et aux procédures de celui-ci.

Partie IV BUDGET

Le financement de lancement des activités du Programme sera assuré par les signataires de la présente convention pour un montant de 3.440.000 dollars E.U. :

L'objectif recherché est de porter le financement à 10.000.000 dollars E.U. par la mobilisation des fonds complémentaires auprès des bailleurs nationaux et internationaux intéressés par le programme.

Partenaires	Montant	2006	2007	2008	2009	2010
Agence de l'Oriental	2.970.000	850.000	500 000	620 000	500 000	500 000
PNUD	470.000		100 000	170 000	100 000	100 000
Total	3.440.000	850.000	600 000	790 000	600 000	600 000

Les montants seront virés au compte PNUD : 028.810.0000000.610100007.68 UNDP Représentative (Dirham) Account Group Citibank-Rabat.

Le programme peut faire appel à d'autres financements dans le cadre de la coopération au niveau national ou international.

Le PNUD prélèvera cinq pour cent du montant des sommes mobilisées pour les besoins de gestion du programme DÉLIO

Nom et Titres	Signature	Date
Approuvé au nom de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social de la Préfecture et des Provinces de la Région Orientale du Royaume M. Mohamed MBARKI Directeur Général		11 DEC. 2006
Approuvé au nom du PNUD M. Mourad WAHBA Représentant Résident		11 DEC. 2006